



## LMNP conséquences décès Investisseur - Bonnes pratiques ?

-----  
Par LuluKa

Bonjour l'équipe Juridique,

Je souhaiterais avoir votre aide sur une question "spéciale" que j'aimerais anticiper pour éviter que mes proches ne payent les frais de mon investissement.

Je suis actuellement propriétaire statut LMNP d'un bien que je loue avec un crédit sur 25 ans.

Je souhaiterais savoir ce qu'il se passe fiscalement si je décède, que devient mon bien, quels sont les frais de successions s'il y en a, comment est géré mon bien ?

Que dois je vérifier auprès de ma banque et de mes contrats, et est ce que je dois mettre en place des changement de statut ou souscrire à des contrats pour que la succession se passe sans trop de frais.

Merci d'avance

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

La première chose à vérifier est l'existence d'une assurance deces pour le crédit en cours, car un prêt couvert par une assurance emprunteur générera un résultat exceptionnel imposable.

Il est donc conseillé d'étudier cela avec votre expert comptable ou votre notaire, car Il est ainsi fortement conseillé de conserver des liquidités quand on avance en âge, afin de pouvoir faire face aux conséquences fiscales souvent lourdes d'une succession comportant des biens immobiliers.